

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 janvier 2018

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-huit le trente et un janvier à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**LE KIOSQUE -
AUTORISATION
DONNEE A
MONSIEUR LE
MAIRE DE
PERCEVOIR UNE
SUBVENTION DE
13000€ DU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE SEINE-SAINT-
DENIS AU TITRE DE
L'ACTION 2017 DU
POINT ACCUEIL
ECOUTE JEUNES.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA (à partir de 20h), Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Patrick CARROUER par Christian LAGRANGE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Valérie LEBAS (jusqu'à 20h), Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Delphine PUIPIER, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS:

Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE:

Valérie LEBAS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180131-D6-18-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture.: 02/02/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

OBJET : LE KIOSQUE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE PERCEVOIR UNE SUBVENTION DE 13000€ DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE L'ACTION 2017 DU POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis soutient depuis plusieurs années les actions du lieu d'écoute du Kiosque et qu'une subvention de 13000€ a été perçue au titre de l'année 2016,

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir une subvention de 13 000€ auprès du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis lors de son versement au titre de l'action du Point Accueil Ecoute jeunes pour 2017.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de la ville.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le trésorier principal et affichée en mairie.

Et ont signé au registre des membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniël GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **02 FEV. 2018**
- et de son affichage le **06 FEV. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

33 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180131-D6-18-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018